



## PUISSANT DESTRUCTEUR d'ODEURS SURODORANT pour le TRAITEMENT des ENDROITS MALODORANTS

- Haute teneur en matières actives
- Efficace en brumisation à faible dilution
- Avec présence d'extraits végétaux
- Economique

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

- 1 ) Dispersable dans l'eau en toutes proportions.
- 2 ) **Puissant destructeur d'odeurs et de composés volatils malodorants.**
- 3 ) **Très concentré**, s'utilise toujours très dilué dans l'eau pour **abattre** et neutraliser en application par aspersion, pulvérisation ou brumisation directe sur les zones malodorantes ou par incorporation dans le liquide malodorant.
- 4 ) Participe à la réduction des émissions des odeurs putrides, de mercaptans, odeurs soufrées, hydrogène sulfuré, cadavérine, ...
- 5 ) Aux dilutions préconisées, n'apporte pas une action bactéricide pouvant entraver le processus naturel bio-fermentaire de biodégradabilité ou résultant d'apports de micro-organismes sélectionnés.
- 6 ) **Réduit, élimine les nuisances** provoquées par les émissions malodorantes aériennes provenant de la dégradation - fermentation des déchets, diminue les nuisances vis à vis des habitants riverains des déchetteries, C.E.T. élevages, notamment lors des opérations de curages, transferts des purins, lisiers, fumiers, etc..
- 7 ) Apporte en terminal, un effet odoriférant nouveau avec rémanence.

8 ) UTILISATIONS : Neutralisant destructeur des mauvaises odeurs pour :

Déchetteries	Conteneurs, bennes à déchets	Centres d'enfouissements techniques	Lieux insalubres
Egouts	Fosses d'assainissement	Pompes et matériels de curage	Citernes
Tuyauteries d'enlèvement des eaux	Centres d'équarrissage	Proximité des locaux d'élevages	Fosses et matériels d'épandage des lisiers
Eaux résiduaires		Installations de déshydratation des boues d'eaux résiduaires	
Entrepôts		Halles	



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

**Agiter avant dilution. S'utilise toujours dilué dans l'eau par aspersion, pulvérisation, brumisation pour les travaux de destruction neutralisation des mauvaises odeurs.**

Dilutions indicatives à adapter selon nature de l'application, origine et intensité des mauvaises odeurs à traiter :

- Déchetteries : Bennes, surfaces en déchetterie, zones de stockage des ordures et déchets malodorants : Diluer de 0,4 à 0,8 litre pour 100 litres d'eau et appliquer par aspersion.

En brumisation humide pour abattre les odeurs volatiles : ( Avec le brumisateur à froid ) Diluer de 0,3 à 0,7 litre de concentré dilués dans 100 litres d'eau et pulvériser sur la source par brumisation en direction opposée de celle de l'émission des mauvaises odeurs.



- Fosses, lisiers : Selon le cas, dose initiale 3 à 5 litres de concentré dilués dans 100 litres d'eau à disperser pour 100 000 litres de lisier, à renouveler à raison de 1 à 2 litres une à deux fois par mois. Peut être incorporé dans la citerne d'épandage à lisier avant son remplissage à raison de 0,4 à 0,5 litre de concentré par citerne de 5000 litres.

- Opérations de curages de boxes équins : selon le cas, diluer de 0,3 à 0,7 litre de concentré dans 100 litres d'eau et appliquer en pulvérisation directe sur la source des mauvaises odeurs à détruire.

EXEMPLES

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide hétérogène
DENSITÉ	: 990 g/l. +/- 20 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	: Acide faible.
pH pur	: 2,75 environ.
pH à 1 %	: 4,40 environ
TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 34,5 Dyne/cm.
COULEUR	: Opalescent.
ODEUR	: Senteur verte herbacée à l'état concentré.
POINT d'ÉCLAIR avant dilution dans l'eau	: 61,2 °c Afnor coupe fermée SETAFLASH

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en phase aqueuse à base d'agents dispersant non ioniques, combinaison équilibrée de différents extraits végétaux, de dérivés agents catalyseurs oxydoréducteurs destructeurs d'odeurs.

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ... P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Utilisations professionnelles

Contient ALCOOL EN C12-14 ÉTHOXYLÉ - (3 MOLES D'ETHOXYLATION)  
EUH208 Contient ALCOOL CINNAMIQUE. Peut produire une réaction allergique.  
PROTÉGER DU GEL AU STOCKAGE. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Ne pas stocker dans un récipient métallique en acier.  
Conserver dans un local frais (entre +5°C et 30°C), à l'abri du gel, du soleil et de la lumière.  
Compte tenu de son pouvoir odoriférant puissant, ne pas mettre au contact ou à proximité de denrées alimentaires non hermétiquement emballées, ni de surfaces pouvant être au contact directe de denrées alimentaires.  
Ne pas laisser à la portée des enfants.  
**Toujours effectuer au préalable, un essai avec l'application à traiter pour déterminer compatibilité, concentration de dilution et temps de contact appropriés.**  
UFI : KWY0-S0QT-C000-9RAF

**Extrait de conditions de vente** : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectuée, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affectés les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988